

à Cicéron et à Pline l'ancien. A cette manière de voir se sont rangés de nos jours MM. Dureau de Lamalle, Giraud, Laferrière et Amédée Thierry ; de telles autorités sont fort imposantes, et je n'ai garde de le méconnaître. Toutefois, elles ne me font pas oublier ces paroles si positives d'Aulu-Gelle, qu'une colonie romaine était une image parfaite de Rome, une Rome en abrégé : c'est ce qu'il n'aurait pas dit, bien certainement, si les colons romains n'avaient possédé autre chose que les *Jura quiritium privata*. Que la plupart des colonies romaines aient été privées des droits politiques, soit ; mais plusieurs en ont évidemment joui, et bien certainement Vienne et Lugdunum appartenaient à l'exception. J'aurois bien d'autres autorités que celles de Paul Manuce et de Joseph Hardoin à produire en faveur de mon opinion, mais c'est ce que je ne puis faire dans une lettre.

Je ne suis pas le premier, et par conséquent je ne suis pas le seul qui ait prétendu que les colons romains possédaient le droit de suffrage et le droit aux honneurs, et que Lugdunum n'avait nul intérêt au sénatus-consulte demandé par l'empereur Claude en faveur des Gaulois chevelus, et cela par cette raison que sa condition politique ne lui laissait rien à désirer. C'était aussi l'opinion du très regrettable M. Grégorj, si profond dans la science difficile du droit gallo-romain, qui m'a beaucoup aidé de ses avis, et dont l'opinion, comme la mienne, ne s'était définitivement arrêtée qu'après quelque hésitation et un long examen. La mort prématurée du savant conseiller à la Cour d'appel de Lyon me fait perdre un puissant auxiliaire contre vous ; mais M. le professeur Zell veut bien le remplacer. L'opinion que j'ai soutenue est très-bien exposée dans le Recueil des inscriptions antiques de Lyon par M. de Boissieu, ouvrage qui a obtenu une des médailles que l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres décerne chaque année. C'est précisément l'opinion que vous incriminez qui a le plus frappé le rapporteur de la Commission, par sa justesse, ce qui était vrai, et par sa nouveauté, ce qui l'était moins. Je sais qu'il ne faut point accorder une foi aveugle aux rapports d'académie en général et à ceux de M. Charles Lenormant en particulier ; mais enfin c'est quelque